

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 17 octobre à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 10 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de voix pour : 10
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 1

Présents : Alexandra BUTEL, Cécile LAPEYRE, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Stéphane PATRAS, Frédérique PRAL, Jean-Marie PRAYER, Jérémy SARRAZIN, Jean-Louis SERRES

Excusés /Pouvoirs : Marie-Jo CAYOL (pouvoir Frédérique PRAL), Jacqueline PUGET (pouvoir Stéphane PATRAS)

Absent : Marie-Paule ROGOU

Secrétaire de séance : Jean Louis SERRES

Objet : Tarifs des redevances 2025 – Services eau et assainissement

Les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont votés annuellement. Les recettes qui découlent de ces tarifs permettent au budget annexe eau/assainissement/STEP de s'équilibrer financièrement, conformément aux dispositions de l'article L.2224-1 du code général des collectivités territoriales.

Les redevances d'eau potable et d'assainissement couvrent les charges consécutives aux investissements, au fonctionnement et aux renouvellements nécessaires à la fourniture des services, ainsi que les charges et les impositions de toute nature afférente à leur exécution

Aussi, pour mémoire, en 2023, la commune a souscrit un emprunt de 600 000 € pour financer un programme de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

De plus, la forte augmentation des coûts de l'énergie a un impact important sur l'équilibre nécessaire du budget.

Pour l'assainissement collectif, les tarifs (abonnement et prix au m³) prévus par le contrat de délégation de service public doivent être pris en compte.

Madame Le Maire a souhaité que Monsieur Armand, conseiller financier historique de la commune, accompagné de son Associé M. Billot effectuent une présentation de l'évolution du budget, annexe eau et assainissement sur plusieurs années et alertent sur le déséquilibre croissant.

Monsieur Billot propose tout d'abord une lecture financière du compte administratif du budget eau 2023 :

- l'épargne de fonctionnement, c'est-à-dire le solde entre recettes et dépenses, ressort à 87 K€ en 2023 (avec 100 K€ de personnel en dépenses),
- cette épargne de fonctionnement doit couvrir le remboursement des intérêts des emprunts et du capital de la dette, ce qui n'est pas le cas car ces montants cumulés intérêts+capital en 2023 sont de l'ordre de 267 K€ environ,
- l'autofinancement net se monte donc à -185 K€ (avec -5 K€ d'exceptionnel), ce qui veut dire qu'il n'est pas possible d'autofinancer les investissements via l'exploitation dégagée,
- le recours à l'emprunt est la seule solution possible pour espérer investir, mais cela générera des intérêts complémentaires et du capital en plus à rembourser, donc une fuite en avant inenvisageable d'autant plus que les banques ne voudront plus prêter dans cette situation budgétaire. La dette au 31/12/2023 est déjà élevée (2,8 M€).

M. Billot évoque les différents leviers possibles : agir sur les recettes ou les dépenses.

Sur les dépenses : recherche de diminution des dépenses de fonctionnement, vraisemblablement sur l'optimisation des heures de pompage par rapport au coût d'électricité des contrats EDF actuels, mais ce levier serait largement insuffisant.

Sur les recettes : augmentation des tarifs autant sur la part abonnement et le prix au mètre cube sachant que ce levier n'a pas été activé depuis des années et qu'aujourd'hui la situation financière est critique, les recettes ne couvrant plus les dépenses et le service de la dette.

M. Billot cite plusieurs exemples de collectivités avec lesquelles il travaille, et nous indique que le prix de l'eau du Dévoluy aujourd'hui est très bas et la seule solution pour sortir de ce déséquilibre budgétaire structurel est d'augmenter les tarifs.

En s'appuyant sur les données de l'exercice 2023 pour trouver l'équilibre du budget Annexe global il faudrait donc augmenter la tarification, ce qui permettra de retrouver de l'autofinancement afin de financer une partie des investissements nécessaires à la bonne qualité de l'eau pour les générations actuelles et futures.

Les élus échangent avec Messieurs Billot et Armand et souhaitent s'orienter sur un étalement. En effet, compte-tenu de l'évolution de la tarification de l'électricité, M. Billot pense également qu'un étalement est envisageable afin de ne pas augmenter de façon trop brutale les tarifs, mais en ayant à l'esprit qu'il faut très rapidement retrouver un autofinancement positif et donc l'augmentation doit couvrir à minima l'autofinancement net négatif.

Les tarifs des redevances sur l'eau et l'assainissement doivent être fixés dans une logique d'équilibre budgétaire. Dans ce cadre, l'ensemble des nouvelles tarifications de la présente délibération concourt à une logique de performance conjuguant efficacité économique, qualité du service rendu à l'usager et objectifs d'équité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** les tarifs eau et assainissement comme suit :

	<i>Pour mémoire Année 2024 Redevance fixe</i>	<i>Pour mémoire Année 2024 prix du m³</i>	Nouveau tarif Année 2025 Redevance fixe	Nouveau tarif Année 2025 Prix au m³
EAU – TARIFS				
Réseaux desservant les villages de la vallée	70 €	0,60 €	80€	0,66€
Réseaux desservant les stations	80 €	0,84 €	90€	0,90€
Tarif agricole	30 €	0,33 €	40€	0,39€
Tarif eau industrielle (canons)	30 €	0,33 €	40€	0,39€
ASSAINISSEMENT – TARIFS				
Ensemble du Dévoluy	95 €	0,75 €	110€	0,93€

➤ **DIT** que cette nouvelle tarification est applicable au 1^{er} janvier 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le :
Publié le :
Affiché le :

